

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CESCAU

Séance du 27 février 2014

Le 27 février 2014, le Conseil municipal de cette Commune s'est réuni sous la présidence de Monsieur MARQUEHOSSE Christian, maire.

Présents : Mmes/MM., Nadia BEAUSSART, Céline HELVERT, Hervé LAFITTE, Patrick LAMARLÈRE, Christian MARQUEHOSSE et Alain MONLAU.

Absents / excusés : Mme/MM. Jacques BARICOS, Cécile CANDESSOUSSENS et Francis JUNCAA.

Secrétaire de séance : Mme. Nadia BEAUSSART.

Agents administratifs : Mmes POUBLAN et SABIRON

Monsieur le Maire ouvre la séance.

DELIBERATION : PRESENTATION ET VOTE COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION

Mme POUBLAN donne les explications du compte administratif

| | |
|---|---------------|
| ➤ Total Dépenses de fonctionnement : Réalisé | 135 589,03 € |
| ➤ Total Recettes de fonctionnement : Réalisé | 524 201,70 € |
| ➤ Solde d'investissement année 2013 : Réalisé | - 33 332,70 € |
| ➤ Total Dépenses d'investissement hors opérations : Réalisé | 56 039,38 € |
| ➤ Total Recettes d'investissement hors opérations : Réalisé | 51 269,15 € |
| ➤ Total Dépenses investissement : Réalisé | 164 659,24 € |
| Reste à réaliser : | 166 000,00 € |
| ➤ Total Recettes investissement : Réalisé | 131 326,54 € |
| Reste à réaliser : | 54 000,00 € |

Résultat de clôture de l'exercice :

| | |
|-------------------|---------------|
| Investissement : | - 33 332,70 € |
| Fonctionnement : | 388 612,67 € |
| Résultat global : | 355 279,97 € |

Patrick LAMARLERE remercie et le conseil passe au vote : Adopté à l'unanimité.

DELIBERATION POUR CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION POUR MISSIONS TEMPORAIRES

Monsieur le Maire donne l'explication de cette délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et adopté à l'unanimité, décide d'adhérer à compter du 1^{er} mars 2014 au pôle missions temporaires du C.G.F.P.T. des Pyrénées Atlantiques.

DELIBERATION POUR REDEVANCE DU FOURNISSEUR D'ELECTRICITE

Après explication, Monsieur le Maire met au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION POUR SIGNATURE DE LA CONVENTION DE MANDAT (MAISON DES ASSOCIATIONS)

Après explication, Monsieur le Maire met au vote : Délibération adoptée à l'unanimité :

- Désignation de la commune de CESCOU comme maître d'ouvrage délégué.
- Les autres communes remboursant, au prorata, la commune de CESCOU.

DELIBERATION POUR DENOMINATION DES CHEMINS RURAUX EN VOIE COMMUNALES

Chemin Lacassagne et chemin Sarramagna. Monsieur le Maire donne explication et met au vote : Délibération adoptées à l'unanimité.

DECISION A PRENDRE POUR CONCESSIONS COLUMBARIUM

Monsieur le Maire donne des informations : aucune vente de columbarium sur 50 ans ne se fait (non légal), donc possibilité de location sur 30 ans renouvelable (pas de délibération à prendre).

DELIBERATION : PERMIS DE CONSTRUIRE EXTENSION GROUPE SCOLAIRE A DEPOSER

Monsieur le Maire donne montre les plans donnés pour l'extension du groupe scolaire et met au vote : Délibération adoptée à l'unanimité.

Le Conseil Municipal approuve le dossier de permis de construire concernant le projet d'extension du groupe scolaire et autorise le Maire à solliciter le permis.

DIVERS

Monsieur le Maire fait savoir qu'il a vu M. PAGES, l'architecte ayant travaillé sur la salle polyvalente, et lui a fait part des travaux à faire sur celle-ci (toiture, ouverture des portes, panneaux abîmés...)

TOURS DE GARDE POUR ELECTIONS MUNICIPALES

Président : M. Le Maire

Assesseurs : Hervé LAFITTE et Alain MONLAU

- 08h00 – 11h00 : Alain MONLAU et Hervé LAFITTE
- 11h00 – 14h00 : Francis JUNCAA et Cécile CANDESSOUSSENS
- 14h00 – 16h00 : Nadia BEAUSSART et Patrick LAMARLERE
- 16h00 – 18h00 : Céline HELVERT et Jacques BARICOS

* L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H30 *
